L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 5 DECEMBRE 1882. 56me Année.

Dufour, Donnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 5 DECEMBRE 1882

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme douze feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme douze feuilletons.

Danger imminent que court notre industrie sucrière.

Nécessité de se préparer à la lutte.

Il y a deux jours, à propos de la production du sucre de sorgho, que certaines personnes timorées regardent, bien à tort, comme une menace pour notre sucre de cannes, l'*Abeille* disait que, loin de trouver, en cette occasion, des adversaires dans les industriels de l'Ouest, nous devions voir en eux des auxiliaires prêts à défendre, à nos côtés, avec des armes plus efficaces peut-être que les nôtres, une cause commune, et à nous prêter un secours efficace dans notre lutte contre les puissants raffineurs de l'Est, intéressés à l'introduction, en toute franchise, aux Etats-Unis, du sucre brut de l'étranger.

Avions-nous tort de parler ainsi ? Non certes ; et la preuve, c'est que toute la presse de la Nouvelle-Orléans abonde dans le même sens, c'est que certains journaux de la campagne, fort intelligemment rédigés et parfaitement au fait de la question, recommandent chaleureusement cette même alliance de la Louisiane avec les producteurs du sucre de sorgho de l'Ouest. Ils vont même plus loin que nous sur cette voie ; ils voudraient entraîner dans la défense de notre cause les producteurs de laine, menacés, comme nous, dans un assez prochain avenir. L'union étroite, intime, de tous ces intérêts leur semble à peine suffisante pour sauver notre production des dangers effrayants qu'elle court en ce moment.

En Angleterre, s'agite le *Capitolian Advocate*, de Baton Rouge, les grandes questions, celles qui passionnent le plus les masses, sont les questions d'impôts ; une taxe de la moitié, d'un quart de penny-y remue tous les esprits et y occupe les plus longues séances du parlement.

Ici, au Sud, depuis nous ne savons combien d'années, nous nous nous sommes laissé absorber par des discussions politiques—au fond desquelles on ne trouve en jeu, les trois quarts du temps, que des intérêts personnels; et nous avons perdu de vue les importantes questions fiscales que le Nord et l'Est, à la faveur de notre étrange négligence, de notre impardonnable oubli de nos propres affaires domestiques, ont pu résoudre à leur profit.

Les voilà qui s'apprêtent, aujourd'hui, à porter un coup terrible, un coup mortel à la seule industrie qui nous fasse vivre encore, à notre industrie sucrière. Il leur faut absolument l'introduction, en masse, exempte de droits protecteurs, de tous les sucres du dehors; il la leur faut, à tout prix ; dût la Louisiane y périr. Ils poussent même si loin leurs prétentions dans cette voie, qu'un jour, en plein comité d'enquête sur le tarif, on a entendu l'un des représentants des raffineries de l'Est, à qui l'on opposait justement la Louisiane et son industrie sucrière, riposter, avec une superbe arrogance: "La Louisiane! s'il le faut, on lui accordera une indemnité, on lui fera l'aumône d'une trentaine ou d'une quarantaine de millions, et il faudra bien qu'elle s'en contente. Elle se tirera ensuite d'affaire comme elle le pourra."

Pour oser tenir un pareil langage—car nous citons malheureusement un mot historique—il faut que les représentants des raffineries se croient bien puissants, bien assurés de la victoire!

Voilà qui est fort peu rassurant; voici qui est plus grave encore, attendu que ce n'est plus un simple spéculateur qui parle, c'est un des plus hauts fonctionnaires de l'Etat, qui prend rang directement après le ministre. Hier même, nous recevions le rapport du commissaire du revenu de l'intérieur; et, sait-on ce que recommande M. Raum ? non-seulement l'abolition de toutes les taxes intérieures, que tout le monde réclame, à l'exception de celles qui sont établies sur le tabac et les liqueurs, tous articles de fantaisie, dont, à la rigueur, les populations pourraient se passer, mais aussi des taxes sur sucre, que personne ne demande, excepté quelques gros spéculateurs, et qui soutient une véritable production nationale, aussi digne d'intérêt que toutes les industries qui font vivre les fabriques du Nord et de l'Est. Et il ne craint pas de reproduire l'incroyable suggestion d'une indemnité à accorder à la Louisiane, dont nous parlions tout à l'heure.

M. Raum daigne offrir à nos planteurs une compensation de deux sous et demie par livre! Mauvaise plaisanterie, qui cache mal le parti-pris de tuer une industrie du Sud, uniquement parce qu'elle appartient au Sud.

Telle est, bien nettement, sans aucune exagération, la situation qui nous est faite. Elle est fort alarmante; elle demande tous nos soins, toute notre sollicitude, toute notre énergie; elle exige toute l'habileté pratique, tous les efforts de nos meilleurs hommes d'Etat; elle rend absolument nécessaire l'alliance de toutes les sections que met en danger, à cette heure, ou dans un avenir peu éloigné, la monstrueuse coalition des capitaux qui, après être parvenus à s'emparer de tant de monopoles, cherchent à les maintenir, à les grandir encore outre-mer, au détriment de tout ce qui ne gravite pas autour d'eux.

Cette toute puissance des capitalistes, on ne sait que trop bien en quoi elle consiste; et on n'est pas d'aujourd'hui que l'argent est le nerf de la guerre et de l'intrigue politique. Inutile d'en dire davantage; ce seul mot suffit pour faire comprendre l'imminence du danger et la nécessité pour nous de combattre en désespérés.

Si, dit encore fort bien le *Capitolian Advocate*, nos populations ne se lèvent pas comme un seul homme, si elles ne font pas une imposante démonstration, si nos représentants n'arrivent pas au Congrès avec des études faites à l'avance, et parfaitement préparés à la lutte, qui va s'engager inévitablement, la Louisiane recevra un nouveau coup plus terrible encore que celui dont elle commence à se relever. C'en sera fait d'elle pendant cinquante ans.

Voilà trop longtemps qu'elle sert de balle que se renvoient dédaigneusement les partis, dans le triste jeu qu'ils jouent à son détriment. Il est temps qu'elle montre ce qu'elle est, ce qu'elle sait faire, et qu'elle impose aux autres le respect dû à la situation importante qu'elle occupe, aux graves intérêts qu'elle défend.

Nous publierons, dimanche prochain, le compte-rendu de la séance de l'assemblée générale de l'Union Française; qui a eu lieu dimanche dernier.

Le Times-Democrat est entré, hier, dans la seconde année de la brillante carrière qu'il a parcourue depuis la date de sa consolidation.

En l'annonçant, et après avoir rappelé toutes les promesses qu'il a faites à ses lecteurs, le 4 décembre 1881, il ajoute :

Le public décidera si nous avons accompli ce à quoi nous nous étions hautement engagés ; il décidera ce qui nous est dû à l'endroit de l'amélioration des intérêts commerciaux, agricoles et industriels du Sud Ouest, de l'extension de nos relations commerciales avec le Mexique, l'Amérique Centrale et les Antilles.

Nous croyons que le Sud et le Sud-Ouest rendent hommage au bien rare esprit d'entreprise, aux grands services de notre confrère.

Nous croyons aussi que quand le *Times-Democrat* aura doublé le nombre des dépêches qu'il reçoit actuellement, et sera en communication complète avec toutes les villes de la Louisiane, du Mississippi, de la Floride, de la Georgie, du Tennessee, de l'Arkansas, du Texas—ainsi qu'il a l'intention de l'être sous peu—"il sera l'égal de n'importe quel journal publié aux Etats-Unis."

En attendant que nous puissions le proclamer, notre confrère est prié d'agréer nos sincères félicitations sur la récompense que ses efforts, ses talents et son énergie lui ont value.

Nos remerciements au département des postes, à Washington, pour le rapport (1882) du surintendant du "Money-Order Office"—bureaux des mandats sur la poste.

La convention entre les Etats-Unis et la Suisse y est publiée en français et en anglais. Nous avons remarqué l'excellence de la traduction, l'absence de fautes typographiques, la beauté des caractères et de l'impression.

La convention entre le gouvernement américain et la Jamaïque, le New South Wales, l'Australie, la Nouvelle Zélande et le Portugal figurent également dans le document.

C'est M. C. F. Macdonald qui est surintendant du Money-Order Office.

Nous avons reçu, hier, le "Cotton Review", revue mensuelle, consacrée au commerce du coton et à la collection des statistiques sur la canne.

La nouvelle feuille renferme de précieuses informations. Elle se publie dans notre ville, aux Nos 112 et 114 de la rue Poydras. Le prix de l'abonnement est de $2 par an, paiement d'avance.

Nous regrettons vivement d'apprendre que M. Pierre Crabitès, un des associés de la maison A. Rochereau et Cie. en descendant d'un "car" de la rue Dumaine, à l'intersection de la rue des Marais, a fait un faux pas et s'est blessé à la tempe droite en tombant sur le trottoir. Des amis l'ont transporté chez lui, rue des Marais, entre Ursulines et Hôpital où il a reçu les soins du Dr Touatre. La blessure, heureusement, n'a aucune gravité et M. Crabitès pourra, dès aujourd'hui, vaquer à ses affaires.

THEATRE DE L'OPERA.

C'est ce soir qu'a lieu la reprise de *Hamlet*, qui offre presque l'intérêt d'une première représentation, tant nous sommes loin de l'époque où cette œuvre fut donnée ici dans son entier.

A ceux qui ne la connaissent point ou qui n'en ont pas gardé le souvenir nous dirons que c'est là qu'Ambroise Thomas a donné les témoignages les plus éclatants de science, d'inspiration, de génie. Une œuvre grandiose, qui suffit à immortaliser un nom.

Nous aurions voulu parler avec quelques détails de cette splendide partition, mais le temps et l'espace que nous a pris l'analyse du Message Présidentiel, nous interdisent ce plaisir. Disons que les plus grands soirs ont été apportés à la mise en scène de cette vaste composition, et que, d'après ce qu'on nous rapporte—car il nous a été impossible de suivre les répétitions—elle sera exécutée avec distinction.

Le rôle d'Hamlet et le rôle d'Ophélie ont valu, sur les grandes scènes de France, de beaux succès à Mlle Hasselmans, à M. Delrat.

Demain soir, 1ère représentation de *Le Jour et la Nuit*, charmante opérette de Lecocq.

Avant d'abandonner ce sujet de l'Opéra, écrivons que M. Défossez, mû par un sentiment de libéralité qu'on ne saurait trop louer, a envoyé à l'Union Française 500 billets pour la représentation de jeudi (après demain); billets dont le produit est destiné aux pauvres de cette Association si méritante, si remarquablement dirigée par son Président, M. Tujague.

Voici la chaude réponse de ce dernier à l'offre si généreuse de M. Défossez :

Nile-Orléans, 4 déc. 1882.

Monsieur A. J. Defossez,
Directeur de l'Opéra

Cher monsieur :

L'Union Française, réunie en assemblée générale, vous a voté des remerciements chaleureux pour votre envoi de Cinq cents cartes pour la représentation d'Opéra de Jeudi prochain.

Nous espérons, M. le directeur, que la colonie française vous tiendra compte de votre générosité à l'égard de ses pauvres, et qu'elle voudra reconnaître ce bon procédé en prêtant à votre entreprise une aide matérielle que vous méritez, à la fois, par vos énergiques efforts et par votre libéralité. Nous l'espérons d'autant plus que l'intérêt d'une foule d'industries est intimement lié à la réussite de votre théâtre et qu'un léger sacrifice du commerce ne serait, après tout, qu'une juste compensation.

Notre intelligente et patriotique population comprendra que votre échec serait le naufrage du Théâtre français, c'est-à-dire la disparition d'une institution qui nous rattache à la patrie et qui fait que notre exil n'est pas complet. Elle voudra, nous en avons la conviction profonde, s'armer de courage et se taxer jusqu'à la limite de ses moyens pour conjurer ce désastre—désastre qui n'atteindrait pas seulement vos artistes et vous même, mais aussi tout ce qui reste d'influence et d'idées françaises en Louisiane.

Comme groupe de Français, ayant à cœur le maintien d'une entreprise nationale, l'Union invite cordialement ceux de ses membres, ayant des ressources suffisantes, à donner leur appui à notre Théâtre,—ne fut-ce que par devoir de reconnaissance.

Dans l'espoir que vous touchez au terme de vos mauvais jours—de vos jours de vide—nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour l'Union Française,
F. TUJAGUE,
Président.

Le steamer de la ligne commerciale française *Paris* est arrivé hier au Hâvre. Le *Rouen* est arrivé dimanche à New York et en repartira probablement après-demain, jeudi, en destination de la Nouvelle Orléans.

Horford's Acid Phosphate

Pour le mal de mer.

Le Prof. ADOLPH OTT, de New-York, dit : Je l'ai employé pour le mal de mer, parmi les passagers, pendant une traversée de l'Atlantique. Dans la plupart des cas, j'ai vu les sympthômes les plus violents, qui caractérisent cette affection, céder immédiatement et faire place au fonctionnement régulier des organes."

MESSAGE

DU

PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS

(ANALYSE.)

Nous avons reçu hier soir le Message Annuel du Président, qu'il nous serait impossible de traduire en entier, car il contiendrait à peine en dix colonnes de l'*Abeille*. Nous nous contenterons donc d'en donner les traits saillants.

Le Message constate d'abord les bonnes relations des Etats-Unis avec les puissances étrangères. A propos de celles-ci il déclare que le gouvernement russe a reçu courtoisement les communications à lui adressées sur les persécutions dirigées contre les Juifs, et qu'il il y a lieu de croire qu'avant peu il y sera mis un terme. Un nouveau traité d'extradition avec la Belgique est intervenu, et à la liste des causes d'extradition on a ajouté l'assassinat ou la tentative d'assassinat du chef de la nation.

Le Président est partisan de ce Congrès international, dont il a déjà été question ; et il espère que cette assemblée n'en que différée, et que le temps n'est pas éloigné où les questions seront ainsi réglées sans le recours aux armes.

Après avoir donné les chiffres de revenus obtenus des diverses sources, pendant l'année fiscale close le 30 juin 1882, entr'autres $220,410,730 26 cents provenant des douanes — $146,497,595 45 cents, du Revenu Intérieur, $4,753,140 37 vente des terres publiques ; après avoir détaillé ce qu'ont été, pendant cette même année les importations et les exportations, de marchandises et d'espèces, le message passe à la question même du Revenu.

Il est d'avis qu'il faut rejeter toute taxe qui ne serait pas d'une stricte nécessité, puisque toute taxe est en elle-même un fardeau pour les contribuables. On ne doit lever de contributions que celles qui sont indispensables à la marche d'un gouvernement sage et économique. Or les revenus dépassant actuellement cette limite, et à moins qu'une prudente législation n'y mette un terme, cet excédant ira en augmentant.

Pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1881 le surplus du revenu s'est élevé à $100,000,000 ; et pour celle qui s'est close le 30 juin 1882 à $145,000,000, dont le rapport du secrétaire de la Trésorerie fait connaître l'emploi exact. Lors de la dernière session du Congrès on était d'accord sur l'utilité d'une réduction du revenu, et il est regrettable, dit le Président, qu'on n'ait pu la réaliser, faute de s'entendre sur les moyens de mise en pratique.

Le Président rappelle que déjà il a recommandé au Congrès l'abolition de la taxe du Revenu Intérieur, en exceptant le tabac, sous ses diverses formes, les spiritueux distillés, les liqueurs fermentées. Si on n'a pas fait une estimation trop basse des futures dépenses probables du gouvernement, la suppression susdite peut avoir lieu en toute sécurité. L'adoption de cette mesure simplifierait le grand travail de la perception dont elle diminuerait le coût de deux millions et demi de dollars, pour le moins, et elle rendrait inutiles les services de 1500 à 2000 individus.

L'opinion publique demande formellement que la présente taxe d'excise soit abolie le plus tôt possible, cela est vrai ; néanmoins le message maintient qu'il ne serait pas prudent de recourir actuellement à son abolition totale.

Il n'est pas démontré que le système actuel de droits sur les importations se continuant sans modification, les revenus en suffisent aux besoins du gouvernement. On ne se trouver, par exemple, en face d'une somme de cent millions à payer pour pensions pendant l'année courante, et il est probable qu'on ne connaît pas encore le total de la somme nécessaire à cet objet.

Tout conseille donc que, dans la réduction projetée, on tienne compte des exceptions annoncées plus haut.

Et puis l'abolition des taxes d'excise serait peut-être un obstacle insurmontable à une révision complète du tarif et à une réduction considérable des droits d'importation. Le tarif actuel, sous beaucoup de rapports, n'est pas équitable. C'est ce que le Congrès a admis en créant une Commission du tarif.

Le rapport de cette Commission sera soumis au Congrès au commencement de cette session; et il lui fournira sans doute de précieux renseignements sur les intérêts commerciaux, agricoles, manufacturiers du pays, et fera aussi d'utiles suggestions au sujet du tarif.

Le revenu des douanes pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1879 s'élevait à $137,000,000. Dans les trois années suivantes il a atteint les chiffres de $186,000,000, $198,000,000 et enfin de $220,000,000. Le revenu de cette source pour l'année 1883 sera certainement fort au-dessus de ce dernier montant. Si l'on maintient la taxe sur les spiritueux il est donc évident que de fortes diminutions sur les droits de douane seront praticables.

Le Président constate que pendant la dernière année il s'est organisé 171 Banques Nationales; et il en existe actuellement 2269, dont la circulation en billets, le 1er juillet 1882, était de $324,656,458.

L'excédant des exportations sur les importations de marchandises (année fiscale) a été de $25,902,683; exprimé moindre que durant les 6 années précédentes.

Je recommande, dit le président, qu'on augmente le nombre des articles libres de droit, en y incluant de nombreux objets qui sont d'ailleurs d'un rapport peu important. Je demande qu'on simplifie le tableau des droits relatifs à certaines marchandises importées, surtout ceux faits de coton, de fer et d'acier, et qu'on réduise considérablement les droits sur ces articles, ainsi que sur le sucre, la mélasse, la soie, la laine et les articles en laine. Si l'on juge qu'une révision générale du tarif est impraticable à cette session, j'espère du moins qu'on pourra y corriger les inégalités les plus flagrantes de la loi actuelle.

Il appert du Rapport du secrétaire de la guerre qu'on a pu facilement contenir les quelques soulèvements d'indiens survenus dans l'Arizona et dans la partie sud-ouest du Nouveau Mexique. La région des Apaches est aussi suffisamment gardée par des forces militaires, et rien n'est à craindre de ce côté.

Le patriotisme du chef du Secrétaire de la Marine qui a trait à nos côtes, à leur défense, à leur armement, suggère les plus graves réflexions. Nos fortifications sont évidemment insuffisantes pour la protection de nos ports et de nos villes. Il importe que l'armement en soit remodelé conformément aux améliorations les plus modernes. Il est utile aussi que le Congès vote des appropriations plus fortes pour l'armement et l'équipement des milices.

Les raisons qui m'ont décidé, continue le Président, à refuser ma signature au bill des Ports et Rivières, me poussent à exprimer l'espoir que nulle mesure semblable ne sera présentée à la présente session. Les allocations faites à cet effet sont loin d'être épuisées, et il ne sera donc pas utile d'en voter de nouvelles avant la fin de cette session. Si cependant, il était besoin de certaines sommes pour certains objets déterminés, on pourrait y pourvoir par une législation spéciale. Il est possible, par exemple, qu'il soit dangereux d'ajourner jusqu'au prochain Congrès, une allocation de fonds destinée à l'amélioration du fleuve Mississipi.

S'il vous en semble ainsi, un bill particulier, relatif à ce besoin pressant, recevrait mon approbation. Et ceci me conduit à faire une suggestion, qu'en ai la confiance, se recommandera à la sagesse du Congrès. Ne convient-il pas que des allocations destinées à des améliorations intérieures diverses donnant lieu à des bills divers aussi? De la sorte, on ne se verrait pas dans l'obligation de repousser des lois qui, tout en sanctionnant d'utiles améliorations, en consacrent d'autres dont la nécessité est contestable.

Dans 14 Etats de l'Union l'Exécutif a le droit d'approuver dans un Bill tels articles qui lui paraissent commander son assentiment, et de rejeter tels autres items dont il reconnaît l'inutilité. Ce sont l'Alabama, la California, le Colorado, la Floride, la Georgie, la Louisiane, le Minnesota, le Missouri, le Nebraska, le New-Jersey, New-York, la Pennsylvanie, le Texas et la Virginie Occidentale.

Je soumets, pourvoit le message, cette question à votre considération. Est-ce qu'un amendement à la Constitution fédérale, qui tendrait à ce but, n'éviterait pas souvent de graves embarras et au Congrès et à l'Exécutif?

Le Rapport du Maître de Postes Général constate que, durant la dernière année fiscale, les recettes ont été au dessous des dépenses dans ce Département. Le Président appelle l'attention du Congrès sur la suggestion de ce fonctionnaire relativement à des modifications à apporter dans le système des mandats de la poste (money orders) ; à la nécessité d'augmenter les attributions de ce Département et de mettre le service télégraphique sous son contrôle. Néanmoins le Président ne donne pas son approbation à cette dernière proposition.

Lors de la session divers bills ont été présentés à la Chambre des Représentants pour la réduction du port de lettre à deux cents par demi once. Je crois que pareille réduction serait dans l'intérêt du public. Depuis la fondation du gouvernement on n'a jamais cherché qu'à suffire aux dépenses de la poste par la taxe directe du timbre, mais jamais on n'a visé à en tirer un profit. Or, puisque le rapport du maître de poste constate un surplus très considérable dans son département, et que les recettes doivent nécessairement s'y augmenter beaucoup, et beaucoup plus encore excéder les dépenses, le moment est favorable pour une réduction des droits de poste.

Le port de lettre est la classe d'affets distribués par la poste qui, durant les trente dernières années, n'a jamais joui des bénéfices d'une réduction considérable; donc plus que toute autre elle doit être dégrevée. Ce dégrèvement peut s'opérer sans inconvénient. Avant l'acte de 1845 le timbre pour une lettre, composée d'une seule feuille, était comme suit : distance de 30 milles au moins, 6 cents; de 30 à 80 milles, 10 cents; de 80 à 150 milles, 12 1|2 cents, de 150 à 400 milles 18 3|4 cents; au delà de 400 milles 25 cents. Par l'acte de 1845 le timbre sur une lettre simple, pour toute distance au dessous de 300 milles, fut fixé à 5 cents et à 10 cents pour toute autre distance plus grande.

Aux termes de l'Acte de 1851, il fut décrété que toute lettre affranchie serait transportée à toute distance n'excédant pas 3000 milles au prix de trois cents, et au prix de 6 cents pour toute distance entre 3000 et 6000 milles. Après ces réductions, il y eut perte momentanée pour le revenu, mais bientôt le nombre des lettres s'accrut dans une proportion telle que vite la perte fut plus que réparée.

Si par suite de la réduction demandée le Congrès craint un déficit il peut y remédier en augmentant le droit pour transport de marchandises. Ce droit n'est aujourd'hui que de 16 cents la livre. Mais même sans cette augmentation, j'ai la conviction, dit le Président, que sous le régime de la taxe réduite, les recettes balanceraient les dépenses en trois ou quatre années.

Conformément à mon Message du mois de décembre dernier, j'ai chargé l'avocat général d'établir des poursuites dans l'affaire des "Star Routes". L'une de ces poursuites a eu lieu. Elle a été conduite avec vigueur et habileté; mais le jury n'ayant pu s'entendre, l'affaire sera reprise sous peu. Si un coupable échappe, il n'en faudra pas accuser la poursuite.

Il faut espérer que le Congrès, avec le concours de l'Exécutif, pourra bientôt donner au pays le bénéfice d'une loi de banqueroute nationale.

Le message recommande au Congrès d'étendre sa protection sur les Indiens, de leur allouer des terres suffisantes, de pourvoir à l'éducation de leurs enfants.

Dans certaines parties du pays l'éducation publique est négligée d'une façon alarmante. Les Indiens y ont besoin d'une aide plus sérieuse. Il appartient au Congrès d'intervenir en cette grave matière et d'achever ce que la bienfaisance des particuliers, des Etats ou des Territoires a commencé.

Les commissaires auxquels a été confiée la mission de veiller à l'exécution des lois contre la polygamie penchent à croire que ce mal pourra être extirpé sans qu'il soit besoin de recourir à des rigeurs qu'on a regardées comme indispensables dans certaines localités.

C'est dans les Territoires, ces embryons d'Etats, qu'éclatent les insurrections d'indiens, que la polygamie prend racine. Une révision attentive de la législation territoriale serait donc d'une immense efficacité. La vie et la propriété y gagneraient en sécurité; les conflits entre colons et indiens seraient plus rares, le domaine public serait mieux gardé, et l'éducation de la jeunesse en bénéficierait.

Le Président demande que le Congrès passe des lois afin d'empêcher la destruction des forêts, relativement rares, qui sont encore dans le domaine public. J'en a peu elles disparaissent grâce à de continuels incendies; ce sont là des valeurs immenses qu'on laisse anéantir.

Le Président traite ensuite la question du Service Public. Selon lui, il est temps qu'on agisse sur ce sujet dont se sont déjà tant préoccupés ses prédécesseurs. La liste des employés civils comprend environ 100,000 personnes, dont la plupart doivent être choisis par le Président ou par les fonctionnaires qu'il a lui-même nommés.

Il espère qu'avant l'ajournement du Congrès il sera voté quelque bill qui déchargera et le Président et les Chambres des ennuis que leur cause la façon dont est actuellement formé, nommé ce Service Civil. Le Président favorisera cordialement toute législation donnant plus de stabilité aux employés subordonnés du gouvernement. Il désire que la position de ces subordonnés, remplissant fidèlement leurs devoirs, ne soit pas sou mise au triomphe de tel ou tel parti, de telle ou telle faction. Un bill présenté au Sénat, lors de la dernière session, s'occupe de cette classe d'employés du Service Civil, mais non de ceux qui y sont plus haut placés, et que le Président nomme avec l'approbation du Sénat.

Le Président déclare qu'on l'a accusé à tort d'avoir abusé de son droit de déplacer des fonctionnaires publics. Pendant les quatre mois de l'administration du président qui l'précédé, dit-il, il y a eu 390 nominations et 89 destitutions, c'est-à-dire une proportion de 22 7|10 pour cent; dans les 14 mois suivants, c'est-à-dire depuis l'avènement de l'Exécutif actuel, il y a eu précisément le même nombre de destitutions, 89; mais elles se donnent qu'une proportion de 7 8|10 pour cent sur le nombre total des nominations faites au cours de cette période et qui s'élèvent à 1118.

Le Président proclame qu'il approuve tout bill légiférant contre ce qu'on appelle l'assessement politique. Au mois de juillet dernier il a fait savoir publiquement que les employés du gouvernement devaient se regarder comme absolument libres de donner ou de refuser des contributions d'argent destinées à soutenir un parti, et que leur action en cela ne pourrait en rien changer leur position. Telle est toujours son opinion relativement aux fonctionnaires publics aussi bien qu'à tout citoyen. On a dit cependant, et avec raison sans doute, que beaucoup d'employés se trouvaient obligés à ces contributions que par crainte d'être destitués en cas d'un refus. Le Président pense qu'une loi devrait interdire de semblables contributions; un bill à cet effet recevrait sa pleine approbation.

En écrivant l'analyse de ce long message, dont nous ne pouvons que donner une esquisse, nous avons omis un passage qui nous semble assez intéressant pour le mettre sous les yeux de nos lecteurs. Le Secrétaire de la Marine constate la décadence continue de notre marine marchande et le Président appelle l'attention des deux branches du Congrès sur ce très grave sujet.

Grâce à ce déclin de la marine marchande des Etats-Unis, les armateurs étrangers en valisent peu à peu notre commerce et s'en enrichissent. C'est là une considération qui touche à la prospérité nationale elle-même. Il est indispensable d'infuser une vie nouvelle à la construction navale américaine. Il faut rendre au drapeau des Etats Unis sa prépondérance commerciale sur les mers. C'est là un sujet digne de toute la sollicitude du Congrès.

Nous possédons des ouvriers habiles et des matériaux abondants pour la construction des steamships en fer tels qu'on les veut à notre époque. Notre désavantage sous ce rapport consiste dans le prix plus élevé de la main d'œuvre, dans un intérêt plus onéreux à payer sur le capital. Si bien que la grande route de l'Océan est monopolisée par nos formidables compétiteurs. Il convient, néanmoins que nous surmontions ces obstacles.

Pour nos plus rapides communications avec l'étranger, nous ne devons pas consentir à être plus longtemps sous la dépendance des constructeurs des autres pays, à naviguer sous pavillon étranger. Sans steamers des Etats Unis sur les principales lignes de l'Océan, et dans aucun port étranger, nos facilités d'étendre notre commerce sont considérablement restreintes. Et pendant ce temps les autres nations qui, elles, bâtissent et expédient les navires, transportent malles et passagers, et ont ainsi tous les moyens nécessaires au développement de leur commerce.

Le Message conclut ainsi :

Si nombreuses et si urgentes que soient les questions qui vont s'offrir à vos délibérations, j'espère que les intérêts de ce District de Colombie ne seront pas oubliés par vous.

Privés du grand droit de suffrage dans tout ce qui a rapport au gouvernement d'Etat, ses résidents s'attendent légitimement à ce que le Congrès leur assure la meilleure administration que puissent donner de sages législateurs.

Le rapport des Commissaires du District de Colombie signale certaines mesures dont l'adoption paraît être fort désirable. Je signale particulièrement celles qui ont trait aux taxes arriérées, aux chemins de fer à vapeur, à l'assessement de la propriété foncière.

Parmi les questions qui ont formé le sujet de débats récents au Congrès, nul les n'ont plus de gravité que celles qui se rappertent à la vérification des votes donnés dans une élection présidentielle; à ces passages de la constitution qui pourvoient à la transmission des fonctions exécutives au vice Président, en cas d'incapacité, chez le Président, d'exercer les pouvoirs, de remplir les devoirs de sa charge. J'espère qu'aucune difficulté de ce genre ne naîtra par ce fait qu'on aurait négligé de résoudre ces questions avant la prochaine élection nationale.

La fin de cette année abonde en bienfaits pour lesquels nous devons élever notre gratitude vers le dispensateur de tous les biens de cette terre. Remercions le Très-Haut qui nous a accordé une paix non interrompue, et qui a mis fin à des animosités sectionnelles; qui nous a donné des récoltes opulentes, qui a fait prospérer notre industrie minière et manufacturière; qui nous a voté la santé, l'intelligence, le maintien du crédit public, qui a favorisé le développement de la grandeur du pays. De toutes ces bénédictions nous devons nous réjouir et être heureux. Ayons-en la confiance, inspirés par cette immense prospérité, nous conserverons l'harmonie dans les conseils de la nation ; et guidés par la prudence, le patriotisme, la justice et l'économie, puissions-nous arriver à l'adoption de mesures auxquelles concourront cordialement et le Congrès et l'Exécutif.

LA SAINTE BARBE.—Nous n'avons que le temps de l'écrire en peu de mots, la célébration de la Ste-Barbe, à la Cathédrale St-Louis, a été d'une magnificence rare. Toute la ville était là, et les fidèles s'en sont allés en emportant le plus doux souvenir du chœur de l'église, des deux accompagnateurs, MM. Kitziger et Cartier, qui, tour à tour, ont tenu l'orgue, et des trois artistes qui se sont fait entendre : M. Delrat dans *Lé Jour et la Nuit*, M. Faure, Mme Bernardi dans un *Ave Verum* de Haydn, et M. Tournié dans un *Hymne à la nature*, d'Anatole Lionnet.

Après cette splendide cérémonie, le *Louisiana Field Artillery* a fait à ses invités les honneurs d'un dîner somptueux, où, au cliquetis de verres chargés d'excellente vine, on a entendu les toasts les mieux réussis. Une lutte d'esprit et de bon goût.

GRAND OPERA HOUSE.—La seconde semaine de la troupe lyrique de M. C. D. Hess s'est ouverte hier et brillamment sous le double rapport de l'interprétation et du nombreux public qui y assistait. *Fra Diavolo* est, dans le répertoire français, l'une des partitions qui plaisent le plus aux parterres américains, parterres de rois aussi, puisque chacun de nous est une fraction de souverain au sein de notre République modèle.

Ce soir *Olivette*, une opérette du bon ort également et où chante l'élite de la troupe.

THEATRE ST-CHARLES.—Ce théâtre, fermé en ce moment, rouvrira ses portes, lundi prochain, 11 décembre, avec la troupe de Madison Square Theatre et la pièce dont le succès a été si éclatant à New-York : *Esmeralda*.

Annonçons dès aujourd'hui cette excellente troupe et ajoutons que le grand artiste, M. JOHN E OWENS fait partie de la troupe nouvelle. Ce talent, tout à fait hors ligne, n'a pas besoin de nos éloges.

C'est un des noms les plus justement célèbres de la scène américaine. *There is millions in it.*

ACADEMIE DE MUSIQUE—Deux représentations de *Old Shipmate*, deux succès pour l'ouvrage et pour le remarquable comédien M. Frank Mordaunt qui en joue le principal personnage. Cette réussite est due aussi, en bonne partie aux acteurs qui paraissent dans cette comédie-drame dont quelques scènes sont vraiment prises sur le vif et qui dans son ensemble présente beaucoup d'intérêt.

Elle sera répétée ce soir et cette troisième recette vaudra les deux premières, nous n'en pouvons douter.

M. H. BILLARD, (ancienne librairie Hébert) annonce qu'il a reçu les numéros de l'Illustration et du Monde Illustré du 18, nov.

L'agence Havas :

Alger, 16 novembre.

Une circulaire adressée par le gouverneur général aux préfets prescrit la création, dans chacun des trois départements de l'Algérie, de deux commissions chargées d'organiser et d'assurer la participation des produits algériens à l'exposition internationale d'Amsterdam.

Opinion de l'éminent Dr. R. S. Stewart.

Président de l'hôpital de Marine de Baltimore.

".....J'ai pris le **Golden's Liquid Beef Tonic** pendant plus d'un an. C'est un excellent tonique qui possède les vertus de la nourriture; et je suis convaincu qu'il a été très efficace dans bien des cas où d'autres remèdes ont été administrés sans résultat heureux. (Souvenez-vous du nom : GOLDEN—n'en prenez pas d'autre.)

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie propriété-cottage, No 547 rue St. Claude,

Entre les rues Marigny et Mandeville.

Emplacement de choix pour bâtisses,

Coin des rues Robertson et Music.

Succession de John Clayton, décédé.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 janvier 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de St-Charles, en cette ville, et, vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, en date du 5 décembre 1882, Dossier No 2-32, pour le compte de la succession de John Clayton, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu

1. Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St Claude et Clouet, Bons Enfants, Marais anciennement Moralès, Marigny et Mandeville, désigné comme l'N° 3, lequel mesure à peu près 52 pieds, mesure française, et 27 pieds, mesure américaine, face à la rue St Claude sur une profondeur de 1 à peu près 113 pieds 2 pouces, mesure française, et 120 p'eds, mesure américaine, le tout sur le pied d'égalité et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à un étage et couvert en ardoises, en cuve, puits, etc., et rapporte à peu près $192 par an.

2 UN CERTAIN LOT DE TERRE, environnant des rues Robertson et Music dans l'îlot borné par les rues Villeré et Arts, désigné comme lot No 10, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Musique, sur une profondeur de 94 pieds 7 pouces et 2 lignes entre rue Robertson plus ou moins. Le tout d'après un plan exposé au lieu de la vente.

Ce lot est entouré et est dans un voisinage agréable.

TERMES ET CONDITIONS—La moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois avec 10 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses habituelles. Le tout passé devant Fred Zengel, notaire, 61 rue du Canal. Assurance, frais de mutation, à la charge de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1883.

5 déc—5, 10, 17, 24, 31—6 jan.

Décédée, hier à 9 heures et demie du soir, à l'âge de 32 ans, Dame JULES LEBLANC, née Amélie Libran. Les amis et connaissances des familles Leblanc et Libran sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu, aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, de sa dernière résidence, rue Columbus, entre Galvez et Mire.

B. TREMOULET,

Rue Bourbon, No 7, vis à vis la Poste,

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.

Sherrys de Duff, Gordon & Co, de Pedro